



**Ordonnance rendue aux termes de l'article 135 de la
*Loi de 2006 sur la location à usage d'habitation***

Numéro de dossier : LTB-T-002154-26

Dans l'affaire du 1765, rue Dondale
logement : Ottawa ON K1B 5H8

Entre : Gloria Xavier Locataire

et

Joanne Dollimont Locatrice

Gloria Xavier (la « locataire ») a demandé par requête à la Commission de la location immobilière (la « Commission » ou la « CLI ») de rendre une ordonnance déterminant que Joanne Dollimont (la « locatrice ») a perçu ou conservé une somme illégalement.

La requête devait être entendue par vidéoconférence le 3 juin 2026. La locataire Gloria Xavier et le conjoint de la locatrice, Marc Laforge, ont participé à une séance de médiation. La locataire a également consulté un avocat de service pour les locataires avant la médiation.

Les parties sont parvenues à une entente et ont demandé à la Commission de rendre une ordonnance sur consentement qui règle entièrement et définitivement la requête. Je suis convaincue que les parties ont compris les conséquences de leur consentement.

Sur consentement, la Commission ordonne ce qui suit :

1. Le montant total que la locatrice doit verser à la locataire s'élève à 770 \$. Ce montant représente :
 - a) 725 \$ au titre du solde restant du dépôt en cas de dommages;
 - b) 45 \$ au titre des frais de dépôt de la requête.
2. La locatrice devra payer l'intégralité du montant dû à la locataire au plus tard le 3 juillet.
3. Si la locatrice ne verse pas à la locataire le montant intégral exigible au plus tard le 3 juillet 2026, des intérêts lui seront imputés. Il s'agira d'intérêts simples calculés sur le solde impayé, à compter du 4 juillet 2026, au taux annuel de 4 %.

4. La locataire a le droit, n'importe quand, de percevoir le montant total qui lui est dû ou tout solde impayé en vertu de la présente ordonnance.

Le 19 juin 2026

Date de l'ordonnance

Isabelle Bouvier

Agente d'audience, Commission de la location immobilière

15, rue Grosvenor, rez-de-chaussée
Toronto ON M7A 2G6

Pour toute question au sujet de la présente ordonnance, composer le 416 645-8080 ou, sans frais, le 1 888 332-32344.